



Convocation au TGI pour conduite sous stupéfiants

Par **charlys8**, le **30/08/2013** à **11:11**

bonjour à tous,

J'ai besoin de votre aide. Je suis convoqué au tribunal et mon permis a été suspendu car j'ai été contrôlé positif à la cocaïne, à un taux de 6,1 ng/ml et je ne comprend pas. Après avoir fait quelques recherches, je vois que je suis sous le seuil minimal de détection qui permettent d'engager des poursuites à mon encontre, c'est à dire 50 ng/ml. Puis-je faire annuler les poursuites ? ou le seuil minimal de l'article 11 de l'Arrêté du 5 septembre 2001 n'a aucune valeur ?

Merci de m'apporter quelques réponses, je suis très inquiet.

Par **Tisuisse**, le **30/08/2013** à **17:45**

Bonjour,

Qu'en pense votre avocat ?